

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2010

Artikel: Un scandale bancaire chasse l'autre : après les manipulations du Libor, celles du marché des devises
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'occuper de leur progéniture. Après cet échec parlementaire, le parti a lancé une initiative populaire qui sera soumise au souverain helvétique en novembre prochain.

L'injustice n'est pourtant pas là où l'UDC la voit. Dans le cas de deux familles à revenu brut égal, celle qui paie la garde de ses enfants par des tiers dispose *in fine* d'un revenu disponible inférieur à la famille qui garde ses enfants. La déduction accordée à la première vise à atténuer cette

différence. Faire profiter la seconde d'un même avantage, c'est aggraver cette différence de revenu disponible et maintenir donc une injustice fiscale.

La solution actuelle n'est pas pour autant satisfaisante. En introduisant une déduction sur le revenu imposable – et non une déduction sur l'impôt dû, comme le réclamait la gauche – elle atténue la progressivité de l'impôt et favorise ainsi les revenus élevés.

Une politique familiale active ne peut reposer sur le seul pilier fiscal. Un congé parental ou une allocation durant les premiers mois de l'enfant serait mieux à même d'assurer le libre choix des familles – crèches ou garde familiale, responsabilité partagée des conjoints. Un pas que l'UDC n'est pas prête à franchir, elle qui ne jure que par la responsabilité des parents, vouant aux gémonies ce qu'elle appelle «*l'étatisation des enfants*».

Un scandale bancaire chasse l'autre

Après les manipulations du Libor, celles du marché des devises

Jean-Pierre Ghelfi - 13 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24399>

Nous ne sommes pas encore vraiment sortis du scandale du Libor, dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans ces colonnes ([DP 1991](#)), qu'une nouvelle affaire pointe son nez. Il s'agit cette fois de manipulations relatives aux opérations sur devises.

La Commission de la concurrence ([Comco](#)) et l'Autorité de surveillance des marchés financiers ([Finma](#)) ont diffusé le 4 octobre un communiqué, quasi identique et d'une extrême brièveté, indiquant qu'elles avaient eu connaissance de possibles ententes et manipulations sur le marché des devises et qu'elles menaient des investigations. L'affaire a été

révélée par le site [Inside Paradeplatz](#) qui annonçait le licenciement par UBS de deux cadres supérieurs dans le département du trafic de devises, l'un aux Etats-Unis et l'autre en Suisse.

Les affaires d'achats et de ventes de monnaies étrangères sont considérables. Elles tournent autour des 5'000 milliards de francs chaque jour et concernent les vingt et une principales monnaies dans le monde, dont évidemment le franc suisse. Les variations des cours de change, même les plus infimes, entre les principales places financières donnent lieu, tout au long de chaque journée, à d'incessants achats et ventes. Par exemple,

un ordre de vente ou d'achat d'un milliard de francs qui joue sur une différence de cours d'une petite fraction de pour mille permet de réaliser des gains de plusieurs centaines de milliers de francs.

Le **fixing** de 16 heures

Les placements en devises intéressent un très grand nombre de sociétés et d'institutions. En particulier, les banques, les assurances, les fonds de placement, les assurances, les caisses de pension, les grandes sociétés internationales.

Des dizaines de milliers de personnes scrutent tous les jours l'évolution des marchés et

selon les variations des cours passent des ordres d'achat ou de vente, de manière à préserver la valeur de leurs capitaux et même, si possible, à l'augmenter.

Les banques n'interviennent pas seulement sur le marché des devises pour exécuter les ordres de leurs clients, mais aussi pour leur propre compte, c'est-à-dire avec des capitaux qui leur appartiennent. Trois quarts des opérations quotidiennes sont effectués par une dizaine de banques. Les quatre plus importantes réalisent la moitié de ce marché - Deutsche Bank, Citigroup, Barclays et UBS.

Tout au long de la journée, la société VW Reuters fournit chaque demi-heure un cours indicatif pour chacune des monnaies et, à 16h (heure de Londres), un cours de clôture (*fixing*) qui sert à tous les intervenants pour déterminer la valeur de leurs avoirs. Les achats ou ventes opérés dans les dernières minutes avant 16h peuvent ainsi devenir

cruciaux pour influencer à la hausse ou à la baisse le *fixing*, et déterminer ainsi les gains ou les pertes réalisés dans la journée.

Si l'on ajoute que le marché des devises ne fait pas l'objet d'une réglementation nationale ou internationale, on comprendra aisément que la tentation est grande pour les banques d'agir, si possible de manière concertée, pour que le cours de 16h corresponde à leur propre intérêt, et pas forcément à celui de leurs clients.

Interventions concertées

Il y a quelques mois, la société américaine Bloomberg, principal fournisseur de données financières dans le monde, a relevé une intensité particulièrement élevée de transactions dans les minutes qui précédaient le *fixing*. D'où l'idée que ces interventions étaient concertées et qu'elles avaient pour but d'influencer le niveau de clôture du cours des devises.

Ces comportements ne seraient apparemment pas nouveaux. Ils auraient rapporté des milliards de francs aux banques actives sur le marché des devises et de substantiels bonus aux opérateurs. Les dirigeants d'UBS auraient fait savoir qu'ils n'admettaient plus de telles pratiques. Mais comment y mettre fin tant que subsisteront des systèmes de rémunération où la part du variable (les bonus) dépend, souvent dans une proportion importante, des gains obtenus dans les différents départements?

Et puis, on entend déjà venir les jérémiades des milieux bancaires qui vont, une nouvelle fois, se plaindre d'un flot envahissant de nouvelles réglementations destinées à rétablir un peu d'ordre et de transparence, sinon d'honnêteté, dans un milieu où la cupidité de certains induit des dérives à répétition. Regrettable peut-être, mais inévitable. Et la profession n'aura à s'en prendre qu'à elle-même.

Une lointaine mais réelle menace pour la politique agricole

Si le projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE devait aboutir, le «lobby» agricole risquerait de ne plus peser très lourd

L'un des dommages collatéraux du conflit entre le président des Etats-Unis et la majorité républicaine à la Chambre des représentants aura été la

perturbation des négociations avec l'Union européenne.

La paralysie d'une large partie de l'administration fédérale a

empêché les négociateurs américains de se rendre à Bruxelles pour poursuivre les négociations entamées au début du mois de juillet en vue